

Délibération n°10122024D07

Objet : Finances Locales – Autorisation au Maire d’engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget 2025

Date de la convocation et de l’affichage : 4 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

Le 10 décembre 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD	X			
Christine CARREL	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD	X			
Régine DUCRET	X			
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20241210-10122024D07-DE
Date de réception préfecture : 16/12/2024

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA		X		Franck VILLAND
Aly DIARRA			X	
Yves GOAËR	X			
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : André VIBOUD

Rapporteur : Caroline LEVANNIER, Adjointe en charge des finances, de l'enfance et de la jeunesse

Exposé des motifs :

Selon l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Il est rappelé au conseil les montants votés au BP 2024 et il est proposé d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater dans les limites de 25% précisées ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20241210-10122024D07-DE
Date de réception préfecture : 16/12/2024

Compte et Opération		Total voté en 2024	Autorisation au titre de l'art. L 1612-1 du CGCT
20 – Immobilisations incorporelles			
202 – Frais études, élaboration, modifications et révisions documents d'urbanisme		15 000,00€	3 750,00€
2031 – Frais d'études		112 500,00€	28 125,00€
	18 – DEVELOPPEMENT COMMERCIAL	5 000,00€	1 250,00€
	28 – VOIRIE ET ACCESSOIRES DE VOIRIE	7 500,00€	1 875,00€
	40 – RESEAU DE CHALEUR URBAINE	50 000,00€	12 500,00€
	42 – RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS	50 000,00€	12 500,00€
2051 – Concessions et droits similaires		21 250,00€	5 312,00€
	15 – EQUIPEMENT INFORMATIQUE	1 250,00€	312,00€
	NON AFFECTE	20 000,00€	5 000,00€
TOTAL 20 -		148 750,00€	37 187,00€

204 – Subventions d'équipement versées			
20421 – Subventions personnes droit privé – Biens mobiliers, matériel et études		5 000,00€	1 250,00€
20422 – Subventions personnes droit privé – Bâtiments et installations		7 500,00€	1 875,00€
	33 – TRANSITION ECOLOGIE	7 500,00€	1 875,00€
TOTAL 204 -		12 500,00€	3 125,00€

21 – Immobilisations corporelles			
2111 – Terrains nus		67 234,00€	16 808,00€
	17 – ACQUISITIONS FONCIERES	17 234,00€	4 308,00€
	NON AFFECTE	50 000,00€	12 500,00€
2121 – Plantations d'arbres et d'arbustes		5 410,41€	1 352,00€
	29 – BIBLIOTHEQUE	410,41€	102,00€
	NON AFFECTE	5 000,00€	1 250,00€
2128 – Autres agencements et aménagements		30 000,00€	7 500,00€
21312 – Constructions bâtiments scolaires		23 491,64€	5 872,00€
	23 – GROUPES SCOLAIRES	3 491,64€	872,00€
	NON AFFECTE	20 000,00€	5 000,00€
21316 – Constructions équipements du cimetière		15 552,48€	3 888,00€
	27 – CIMETIERES	15 552,48€	3 888,00€
21318 – Constructions autres bâtiments publics		132 632,55€	33 158,00€
	11 – LAC DE SAINT-ANDRE	92 632,55€	23 158,00€
	NON AFFECTE	40 000,00€	10 000,00€
21351 – Installation générales des constructions – Bâtiments publics		111 102,58€	27 774,00€
	16 – VIDEOPROTECTION	24 774,58€	6 193,00€
	22 – BATIMENTS PUBLICS	31 978,00€	7 994,00€
	NON AFFECTE	54 350,00€	13 587,00€
2138 – Autres constructions		57 000,00€	14 250,00€
2151 – Réseaux de voirie		92 956,00€	23 239,00€
	17 – ACQUISITIONS FONCIERES	456,00€	114,00€
	19 – LIAISONS DOUCES	22 500,00€	5 625,00€
	NON AFFECTE	70 000,00€	17 500,00€
2152 – Installations de voirie		30 000,00€	7 500,00€
	28 – VOIRIE ET ACCESSOIRE DE VOIRIE	20 000,00€	5 000,00€
	NON AFFECTE	10 000,00€	2 500,00€
21534 – Réseaux d'électrification		5 175,04€	1 293,00€
	11 – LAC DE SAINT-ANDRE	4 369,36€	1 092,00€
	28 – VOIRIE ET ACCESSOIRES DE VOIRIE	805,68€	201,00€
21538 – Autres réseaux		75 438,83€	18 859,00€
	28 – VOIRIE ET ACCESSOIRES DE VOIRIE	25 438,83€	6 359,00€
	NON AFFECTE	50 000,00€	12 500,00€
21578 – Autres matériel technique		28 000,00€	7 000,00€
21831 – Matériel informatique scolaire		25 578,40€	6 394,00€

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20241210-10122024D07-DE
Date de réception préfecture : 16/12/2024

	28 - VOIRIE ET ACCESSOIRES DE VOIRIE	15 578,40€	3 894,00€
	NON AFFECTE	10 000,00€	2 500,00€
21838 - Autres matériel informatique		50 992,88€	12 747,00€
	15 - EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	6 250,00€	1 562,00€
	23 - GROUPE SCOLAIRES	4 592,88€	1 148,00€
	29 - BIBLIOTHEQUE	650,00€	162,00€
	NON AFFECTE	39 500,00€	9 875,00€
21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires		28 127,00€	7 031,00€
	23 - GROUPE SCOLAIRES	8 127,00€	2 031,00€
	NON AFFECTE	20 000,00€	5 000,00€
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers		23 798,60€	5 949,00€
	11 - LAC DE SAINT-ANDRE	4 620,00€	1 155,00€
	29 - BIBLIOTHEQUE	4 178,60€	1 044,00€
	NON AFFECTE	15 000,00€	3 750,00€
2185 - Matériel de téléphonie		3 000,00€	750,00€
2188 - Autres immobilisations corporelles		88 681,19€	22 168,00€
	13 - CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS	15 517,46€	3 879,00
	23 - GROUPE SCOLAIRES	2 854,46€	713,00€
	25 - AMENAGEMENTS URBAINS	22 710,84€	5 677,00€
	NON AFFECTE	47 598,43€	11 899,00€
TOTAL 21 -		894 171,60€	223 532,00€

23 - Immobilisation en cours			
2312 - Agencements et aménagements de terrains (en cours)		1 038 000,00€	259 500,00€
	34 - AMENAGEMENT ROND-POINT	600 000,00€	150 000,00€
	35 - BOULANGERIE	108 000,00€	27 000,00€
	39 - AMENAGEMENT ROUTE DE SELOGE	80 000,00€	20 000,00€
	43 - MISE EN SOUTERRAIN LIGNE ELECTRIQUES	170 000,00€	42 500,00€
	44 - STATIONNEMENT	80 000,00€	20 000,00€
2313 - Constructions (en cours)		1 496 982,54€	374 245,00€
	20 - REHABILITATION MAIRIE ANNEXE	703 482,54€	175 870,00€
	36 - HALLE	301 000,00€	75 250,00€
	37 - RENOVATION ESAPCE EMILE MARTIN	32 500,00€	8 125,00€
	38 - EXTENSION DU CTM	200 000,00€	50 000,00€
	41 - PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	260 000,00€	65 000,00€
2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)		546 948,68€	136 735,00€
	11 - LAC DE SAINT-ANDRE	1 572,00€	393,00€
	16 - VIDEOPROTECTION	10 318,92€	2 579,00€
	19 - LIAISONS DOUCES	222 500,00€	55 625,00€
	24 - EQUIPEMENTS SPORTIFS	817,53€	204,00€
	25 - AMENAGEMENTS URBAINS	975,00€	243,00€
	27 - CIMETIERES	65 000,00€	16 250,00€
	28 - VOIRIE ET ACCESSOIRES DE VOIRIE	163 024,00€	40 756,00€
	31 - CHEMINS DE RANDONNEES	60 000,00€	15 000,00€
	NON AFFECTE	22 741,23€	5 685,00€
238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		20 000,00€	5 000,00€
TOTAL 23 -		3 101 931,22€	775 480,00€

27 - Autres immobilisations financières			
275 - Dépôts et cautionnements versés		5 000,00€	1 250,00€
27638 - Créances sur autres établissements publics		95 000,00€	23 750,00€
TOTAL 27 -		100 000,00€	25 000,00€

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20241210-10122024D07-DE
Date de réception préfecture : 16/12/2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 dans les limites énoncées ci-dessus.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 10 DECEMBRE 2024

Mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
André VIBOUD

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'André Viboud', written over a faint circular stamp.

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20241210-10122024D07-DE
Date de réception préfecture : 16/12/2024